

PATAPÉDIA

DESCRIPTION

- Endroit : Rivière Patapédia
- Type de section : eaux de la Couronne réservées à la pêche ordinaire
- Longueur de la section : 23 kilomètres
- Nombre de fosses désignées : 35
- Largeur de la rivière : 10 à 20 mètres
- Lit de la rivière : mélange de petites et de grosses roches
- Autres précisions : un permis de pêche dans les eaux réservées de la Couronne de la Patapédia est en vigueur pendant trois jours :
 - Jour 1** : Les Néo-Brunswickois n'ont pas le droit de pêcher au point d'accès Mile 23 et en aval ce celui-ci, mais cela ne comprend pas la fosse Boundary. Les eaux en amont de la fosse Boundary se trouvent au Québec. Les pêcheurs du Nouveau-Brunswick peuvent pêcher en aval de la fosse Boundary jusqu'à la fosse Lower Glover, y compris dans ces deux fosses.
 - Jour 2** : On ne peut pêcher que de la fosse Lower Glover à la fosse Mile 14, en aval, en incluant ces deux fosses.
 - Jour 3** : On ne peut pêcher que dans la fosse Mile 14 et en aval de celle-ci jusqu'à la fosse Last Chance.

ACCÈS

NOTE : L'accès à certaine section de pêche pourrait nécessiter l'emploi d'un véhicule à quatre roues motrices.

- Le trajet en voiture de Campbellton au camp du Mile 23 et à l'installation de mise à l'eau des embarcations est d'une durée approximative de deux heures.
- 1. À partir de Campbellton, roulez pendant 19 km direction ouest sur la Route 134. **Tourner à droite** au pont pour Matapédia.
- 2. Après avoir traversé le pont, **tournez à gauche** et roulez pendant **2 km** sur la Route 132, jusqu'à la ville de Matapédia.
- 3. À Matapédia, il est recommandé de s'arrêter et de se renseigner sur l'état des routes auprès du personnel du bureau de la Corporation de Gestion des Rivières Matapédia et Patapédia (CGRMP; 2, rue des Saumons; 418-865-2080, ou appeler sans frais à leur bureau principal de Causapscal au 1-888-730-6174). C'est à cet endroit que les pêcheurs doivent payer les autres services dont ils ont besoin (location de camp ou de canot, service de transfert des véhicules).
- 4. À partir du bureau de la CGRMP dans la ville de Matapédia, roulez pendant **8 km** sur la Route 132. **Tournez à gauche** au pont de Saint-Alexis pour emprunter la Route 1.
- 5. Au pont de Saint-Alexis, **tournez à droite** sur la Route 1 (rue de l'Immaculée) et roulez pendant **13,5 km** jusqu'à Saint-François-d'Assise.
- 6. Tournez à gauche au garage "Gaz Optimum" et roulez pendant **10 km** vers L'Ascension-de-Patapédia.
- 7. Au panneau d'arrêt près du dépanneur SER Max, **tournez à gauche** sur le rang de l'Église et faites 0,1 km (ou 100 m).
- 8. Tournez à droite sur la route Du Pin-Rouge (Route 1 sud) et roulez pendant 3 km jusqu'à l'endroit où le chemin accuse une courbe prononcée.
- 9. Prenez le chemin de gravier **à votre gauche** là où vous voyez l'affiche : "Réserve faunique des Rivières Matapédia et Patapédia" (Route 1 sud). Ne restez pas sur la route pavée allant à Pin-Rouge sud (extrême gauche), ni à Pin-Rouge nord (à droite).

10. Roulez pendant un autre **10 km** sur cette section de la Route 1 sud. Vous arriverez à une intersection.
11. À l'intersection, gardez votre droite, toujours sur la Route 1 sud, vers les camps du 7-Mile et du 23-Mile. Ne tournez pas vers la gauche : cela vous mènerait vers la descente pour bateau du 2-Mile (section des eaux de la Couronne réservée à la pêche à la journée).
12. Roulez pendant **3,3 km** et vous arriverez à l'intersection des Routes 1 et 13.
13. Tournez à droite sur la Route 13. Ne tournez pas à gauche sur la Route 1 : cela vous mènerait au camp du 7-Mile par une route en très mauvais état et présentant une côte abrupte qui requiert absolument l'utilisation d'un véhicule à 4 roues motrices.
14. Roulez pendant **11 km** sur la Route 13 jusqu'à l'intersection avec les Routes 2 et 22.
15. Continuez tout droit sur la Route 2 sud. Ne tournez pas à droite sur la Route 2 est, ni à gauche sur la Route 22. (NB : lors de votre sortie après votre excursion de pêche, en provenance du camp et de la descente pour bateau du 7 Mile, vous arriverez à cette même intersection, voyageant sur la Route 22.)
16. Roulez pendant 9,7 km sur la Route 2 sud jusqu'au "Pavillon de la Rivière Patapédia", qui est au Mile 23 et à l'installation de mise à l'eau des embarcations.

SORTIE

1. À partir de la descente pour bateaux et du camp Mile 7, dirigez-vous vers la gauche et roulez pendant 10 km sur la Route 22 Nord. (**Ne tournez pas vers la droite sur la route 1 Nord, car cette route est en très mauvais état.**) Vous atteindrez l'intersection avec la route menant au camp Mile 19, mais demeurez sur la Route 22 Nord.
2. Parcourez encore **4,3 km** jusqu'à l'intersection des Routes 2 et 13 décrites à l'étape 14 ci-dessus. **Tournez à droite** pour prendre la Route 13.
3. Roulez pendant **11 km** jusqu'à l'intersection avec l'autre route du camp Mile 7. **Tournez à gauche** sur la Route 1 Nord.
4. Roulez pendant **3,3 km** sur la Route 1 Nord jusqu'à l'intersection de la descente pour bateaux au Mile 2 et dirigez-vous vers la gauche sur la Route 1 Nord.
5. Roulez pendant **10 km** pour sortir du bois sur la route du Pin-Rouge. Dirigez-vous à droite toujours sur la Route 1 Nord jusqu'au village de L'Ascension-de-Patapédia.
6. Roulez pendant **3 km** et tournez à gauche sur le rang de l'Église.
7. Parcourez **100 m** jusqu'au dépanneur SER Max et **tournez à droite**. Roulez ensuite jusqu'à Saint-François-d'Assise.
8. Roulez pendant **10 km** et **tournez à droite** au garage Gaz Optimum.
9. Parcourez **13,5 km** jusqu'au pont de Saint-Alexis.
10. Traversez le pont et **tournez à droite**. Continuez jusqu'à Matapédia.

HÉBERGEMENT

- Camps : les camps qu'exploite le Québec sont situés aux points d'accès Mile 23 (point de départ), Mile 19 (fin de la 1^e journée) et Mile 14 (fin de la 2^e journée).
- Pour obtenir des renseignements sur les coûts et les commodités des camps ou pour faire une réservation, rendez-vous ou téléphonez au bureau de la CGRMP à Matapédia, au 418-865-2080, ou à Causapscal, au 1-888-730-6174.
- Les pêcheurs qui n'utiliseront pas les camps du Québec doivent trouver eux-mêmes à s'héberger et fournir leur propre équipement de cuisine.
- Eau : il n'y a pas d'eau courante. **Les pêcheurs doivent apporter leur eau potable.**
- Le bois de chauffage n'est pas fourni. Il est recommandé que seul le bois de chauffage séché au four soit apporté à la section des eaux de la Couronne réservées en raison du risque de propagation d'insectes envahissants et de maladies. Si vous utilisez du bois de chauffage qui n'a pas été séché au four, achetez-le localement (le plus près possible de votre destination), brûlez tout sur place et ne ramenez pas le bois de chauffage restant.
- Les pêcheurs sont responsables de rapporter leurs déchets. Il est strictement interdit de laisser des déchets sur les lieux.

AUTRES SERVICES

- Il est possible d'obtenir du bureau de la CGRMP le service de transfert de votre véhicule personnel du point de départ au camp 23 Mile à votre lieu de destination, au camp 7 Mile. On peut aussi louer des canots au camp du 23 Mile.
- Communiquez avec le bureau de la CGRMP pour vous renseigner sur le transfert des véhicules et le service de location de canots ainsi que les frais applicables.

RÈGLEMENTS

- Pour obtenir des renseignements courant sur les mesures de conservation du saumon comme les exigences de pêche avec remise à l'eau, veuillez consulter le site Web de Pêches et Océans Canada.
- Les réglementations générales de la pêche au Nouveau-Brunswick sont en vigueur. Consultez le livre *Pêche* pour plus de renseignements.